

SIEPEA DU PAYS DE GLANE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **D025-2025** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **09/10/2025**

Objet : **Vente de matériel : climatiseur réversible**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Autres domaines de competences - Autres domaines de competences des comm**

Date de télétransmission : **10/10/2025** Agent de transmission : **Nathalie FONTAINE**

Acte : **Délibération D025-2025 - Vente de matériel climatiseur réversible.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-258728674-20251009-D025-2025-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **10/10/2025**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Madame Nathalie FONTAINE, Présidente.

Date de la convocation : 2 octobre 2025

En exercice	8
Présents	8
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

PRÉSENTS : Nathalie FONTAINE, Thierry LACHAISE, Philippe MAZIÈRE, Catherine CASIMIR, Charlotte GUÉRET, Cécile LAGRANGE, Gabrielle LAVILLARD, Mathieu MEYZE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry LACHAISE

Objet : VENTE DE MATÉRIEL : CLIMATISEUR RÉVERSIBLE

La Présidente expose que le SIEPEA peut, par délibération de son comité syndical, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement le prix.

Le SIEPEA possède un climatiseur réversible mobile de marque BEKO, acquis neuf en 2018 auprès d'une enseigne spécialisée au prix de 649,00 € TTC, et amorti depuis 2021.

Cet appareil a équipé le relais petite enfance, alors situé à Peyrilhac dans des locaux particulièrement exposés à la chaleur. Depuis le déménagement du relais petite enfance au sein des locaux neufs du syndicat à Saint-Gence, le climatiseur n'a plus d'utilité.

Par ailleurs, compte tenu de l'état de ce bien, il est proposé de fixer son prix de vente à 150,00 €.

La mise en vente fera l'objet d'une annonce sur le site internet du SIEPEA et d'un affichage qui indiquera le descriptif détaillé du climatiseur, son prix de vente et les conditions de la vente.

L'acheteur devra venir chercher le bien sur place, à ses frais.

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour le SIEPEA à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour lui,

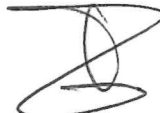
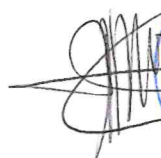
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

Article 1 : d'approuver la vente du climatiseur mobile de marque BEKO

Article 2 : de fixer le prix de vente à 150,00 €

Article 3 : d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à cette vente

Article 4 : de mettre à jour son inventaire comptable et physique dès après la vente du matériel.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 10 OCT. 2025 Publication ou Notification le : 10 OCT. 2025	Secrétaire de séance 	POUR EXTRAIT CONFORME Saint-Gence, le 10 octobre 2025 La Présidente Nathalie FONTAINE  
--	--	--